

## Parc Naturel Régional : *bling-bling* institutionnel ou investissement en or massif ?

La première version de la Charte du futur PNR, rédigée par un cabinet d'étude, a été entièrement révisée par l'équipe du syndicat mixte afin de produire un document plus lisible, en prise avec les orientations choisies par les commissions thématiques. Ce document constituera un outil de référence partagé par l'ensemble des territoires adhérents et doit donc tout à la fois répondre aux attentes exprimées par les élus, les socio-professionnels et pouvoir être adopté par l'ensemble des habitants. L'exercice de synthèse est en conséquence particulièrement périlleux. La version 2 de ladite Charte a été soumise à la lecture des élus qui ont, pour une partie d'entre-eux, une nouvelle fois exprimé leurs inquiétudes sur la précipitation de l'exercice de rédaction et sur les contenus qui, loin d'être fruits de consensus, conti-

nuent à alimenter le débat. Peut-on dans ces conditions valider un document programmatique qui engagera 47 communes pendant 12 ans ? Le conseil municipal du Mas a pris toute sa part dans l'étude de cette Charte en formulant de nombreuses remarques sur



l'isolement de la vallée médiane Aiglun – Le Mas - Saint-Auban des grands axes touristiques, la sanctuarisation forcée d'une bonne part de son territoire par Natura 2000, l'absence de stratégies économiques intéressant le secteur tertiaire, la faiblesse de la dimension culturelle par un équipement public de qualité pour accompagner la valorisation de nos richesses patrimoniales locales. Reste ensuite la problématique de la gouvernance : l'idée de créer un PNR est née dans le haut-pays grasois. Force est de constater que la maîtrise du projet a quitté son bassin géographique originel pour s'exprimer dans une stratégie

départementale, voire régionale qui s'éloigne inexorablement, de jour en jour, de nos réalités quotidiennes. Si la dimension d'un parc naturel régional doit en effet s'inscrire dans un cadre allant du local à l'Europe (qui en sera l'un des possibles financeurs), pourquoi

les communes initiatrices du projet n'assureraient-elles pas la gouvernance de ce parc ?

Les populations prendraient une part plus active à sa création effective et les élus n'exprimeraient plus la crainte légitime d'une représentativité relative dans la future composition du syndicat de gestion. Souvenons-nous des motivations du refus populaire (pas si lointain) des habitants du canton de Saint-Auban à adhérer à l'agglomération Pôle Azur Provence...

Reste une question de fond qui n'a pas été abordée et que l'on entend de manière récurrente sur le terrain pour peu que l'on prenne le temps d'écouter le citoyen lambda : le PNR n'est-il pas une nouvelle entité administrative qui génèrera une multiplication des dépenses publiques, édictant des règles et brouillant un peu plus la compréhension du fonctionnement des institutions ? Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, il est déjà très difficile d'expliquer le nécessaire transfert de compétences par un renforcement des intercommunalités pour ne pas devoir en plus justifier la création de ce qui apparaît comme une strate supplémentaire, fut-elle apolitique et ne relevant pas d'une organisation administrative traditionnelle.



***N'y a-t-il pas plus urgent que la création d'un PNR ?***

Concrètement, dans la commune du Mas, mais c'est le cas aussi dans bien d'autres communes du haut pays, les infrastructures électriques



*Saint-Auban : des lignes téléphoniques au sol depuis l'hiver 2008*

sont défectueuses ou obsolètes (manque de puissance sur certaines lignes et l'on ne parle même pas de l'enfouissement de celles-ci), le transport scolaire n'est pas au point, les services publics désertent, l'eau n'est pas encore arrivée dans tous les hameaux, beaucoup de zones d'ombre demeurent en ce qui concerne la téléphonie mobile et certaines portions de routes sont très dégradées. Prenons le temps

d'illustrer notre propos en citant l'exemple le plus déroutant : celui de France Télécom. L'opérateur public et historique nous informait il y a quelques temps qu'il ne ferait pas les investissements nécessaires pour renforcer le réseau téléphonique (notamment installer du filaire pour faire bénéficier aux abonnés de tous les services liés à cette technologie et supprimer les zones qui se trouvent encore en hertzien), ne ferait pas non plus les investissements nécessaires en ce qui concerne le haut débit (notamment l'installation des NRA-ZO) préférant laisser les communes se « dépatouiller » avec des opérateurs privés parce que le nombre d'habitants n'est pas suffisant. Et comble de son désintérêt, n'a toujours pas remis en état les lignes au sol après les intempéries de l'hiver 2008, il y a un an exactement ! Pourtant, n'est-on pas là au cœur de la mission de l'opérateur public qui doit contribuer à un développement harmonieux et homogène du territoire national ? N'est-ce pas ce qu'on attend légitimement d'une entreprise publique, de l'Etat ? C'est bien parce que les territoires sont défrichés, que le terrain est préparé et viabilisé que les populations se sédentarisent, arrivent (ou reviennent) et non pas l'inverse. N'ayons pas peur des mots : notre territoire est, par bien des aspects, sous-développé (ce qui convient surtout aux amateurs de rallyes !). Et les exemples ne manquent pas : demandez au kiné en résidence à la maison rurale de Valderoure de se déplacer au Mas pour une intervention, elle s'y refuse. Demandez à la Communauté d'organiser le transport scolaire des enfants du premier degré du Mas scolarisés à Saint-Auban ou Briançonnet, elle répond que cela ne relève pas de ses compétences. Résultat : 5 familles qui utilisent leur voiture individuelle (500 kilomètres cumulés par jour... bonjour le Grenelle de l'environnement !). Alors, que répondre aux administrés qui demandent si le PNR saura contribuer à l'amélioration de leur quotidien, de leur cadre de vie et compenser les difficultés géographiques, économiques et sociales liées aux spécificités bien locales du haut pays ? La création d'emplois, le renforcement du tissu associatif, le développement d'un dynamisme culturel intergénérationnel... voilà nos priorités collectives ! On nous parle d'une labellisation des produits issus du territoire qui aurait pour conséquence une meilleure vente de ceux-ci, à la condition que cela ne corresponde pas à une inflation des prix qui empêcherait les populations locales de consommer cette production. A-t-on bien exploité toutes les possibilités offertes par la Communauté de communes des Monts d'Azur ? N'est-il pas préférable de réfléchir au moyen d'améliorer le fonctionnement des sys-

tèmes existants et de favoriser le recours à des opportunités non exploitées (fonds européens, syndicats intercommunaux ou départementaux déjà en place : Scot, Sillages, Symaec et Pays de Grasse toujours « vivant »<sup>1</sup> et qui aurait pu avoir autant de compétences qu'un PNR et un SCOT<sup>2</sup> réunis..., voire l'étude d'une intercommunalité élargie à d'autres...) plutôt que d'empiler un nouvel « objet » administratif (avec les coûts inhérents : personnels, locaux, fonctionnement...) qui apparaîtra à certains comme superfétatoire et visant à sanctuariser un territoire qui demande plutôt un peu d'oxygène ? Posons la cerise après avoir réussi à fabriquer le gâteau ! Signe que le territoire cherche encore à définir son identité (ce qui constituait à mon sens un préalable à la rédaction de la Charte d'un PNR qui doit intégrer cette identité... pour éviter qu'elle nous soit imposée !), les élus de la Communauté des Monts d'Azur ont voté à l'unanimité le 4 décembre 2009 le recrutement d'un cabinet d'étude pour rédiger un projet de territoire des 14 villages de la zone. Ce diagnostic d'un montant de 38.000 euros est confié au prestataire qui travaille déjà pour le SCOT (dont les travaux d'étude sont très largement entamés). La France est spécialiste de la multiplication des outils en tout genre (le fameux mille-feuille administratif qui peut apparaître bien indigeste à certains)<sup>3</sup>. Une telle abondance devrait logiquement nous propulser champion toute catégorie du bonheur et du développement... Quand les administrés m'interpellent pour savoir en quoi le PNR résoudra leurs problèmes existentiels, j'avoue ne pas savoir quoi leur répondre. Lorsque, avec nos partenaires institutionnels, nous aurons apporté aux habitants des Monts d'Azur les investissements

Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Projet de Plan de Parc (document de travail)

Source: Syndicat Mixte DPRA / Conseil d'Azur 2009 / Conseil Général des Alpes-Maritimes

Projet de Plan de Parc (document de travail)

Source: Syndicat Mixte DPRA / Conseil d'Azur 2009 / Conseil Général des Alpes-Maritimes

minimum auxquels ils sont légitimement en droit d'espérer, lorsque le territoire se sera réapproprié la paternité du projet, alors nous envisagerons l'adhésion au parc naturel régional, adhésion qui sera, en ce qui me concerne, soumise au vote de mes administrés.

**Fabrice Lachenmaier**  
Maire du Mas

<sup>1</sup> La suppression des Pays est programmée dans le cadre de la réforme territoriale à venir.

<sup>2</sup> Sur la base d'un diagnostic territorial, le schéma de cohérence territoriale propose un projet d'aménagement et de développement durable qui détermine les objectifs des différentes politiques d'urbanisme : habitat, développement économique, déplacements, stationnement, loisirs... Il définit les grands projets d'équipement et de service. Il peut aussi déterminer les espaces et sites naturels, agricoles ou urbains à protéger et en définir la localisation ou la délimitation. Le SCOT s'impose aux documents de planification spécialisés comme la carte communale qui doit être « compatible » avec lui.

<sup>3</sup> Au sein de l'Union européenne, les mouvements de fusions de communes ont abouti à la diminution du nombre de communes : en Allemagne de 25000 à 8500, en Autriche de 3999 à 2359, en Grèce de 5343 à 1033, en Lituanie de 580 à 56, aux Pays-Bas de 811 à 496, au Royaume-Uni et en Suède de 2500 à 289. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les 36785 communes françaises représentaient plus d'un tiers du nombre total des communes dans l'Union européenne à 27 Etats membres.

**Vous souhaitez donner votre avis sur le projet de Parc Naturel Régional ?**

Adressez vos commentaires en mairie ou à l'adresse : [mairie@commune-lemas.fr](mailto:mairie@commune-lemas.fr)

# Aider les oiseaux en hiver

L'hiver revenu rapporte avec lui son lot de difficultés habituelles (neige, glace, verglas...), auxquelles s'ajoutent pour les animaux habitants nos forêts, en particulier les oiseaux, la difficulté de trouver leur subsistance suite à la disparition des insectes et autres graines qui constituent l'essentiel de leur nourriture le reste de l'année.

Les oiseaux, en particulier ceux de la famille des passereaux (mésanges, pinsons, rouges gorges, chardonnerets, ...) sont des animaux essentiels à la vie de nos campagnes dans lesquelles ils remplissent deux fonctions essentielles, la première étant de favoriser le renouvellement d'un grand nombre d'espèces végétales par la dissémination de leurs graines et la seconde étant de limiter la prolifération des insectes qui constituent une grande part de leur nourriture durant la belle saison. Quand on sait que pour vivre, chacun de ces oiseaux dont le métabolisme consomme énormément de calories, leur vol ou encore le maintien de leur chaleur corporelle étant des activités très gourmandes en énergie, a besoin de trouver chaque jour l'équivalent de 3 à 5 fois son propre poids de nourriture selon les saisons, quantité qui augmente jusqu'à 20 fois son propre poids en période de nourrissage des oisillons, on imagine aisément à quel point nous serions envahis d'insectes, avec les conséquences que cela aurait sur la santé humaine comme sur l'environnement, en l'absence de ces petits animaux qui pourraient sembler insignifiants (certaines mésanges sont par exemple les principaux prédateurs de la chenille processionnaire qui fait les ravages que l'on sait dans nos contrées).

Lorsque vient l'hiver, avec la disparition des insectes et autres graines, ces oiseaux ont le plus grand mal à trouver des quantités de nourriture suffisantes pour assurer leur subsistance, quantités encore augmentées en ces périodes par la nécessité de lutter contre le froid et c'est ainsi que, sans aide extérieure, ce sont jusqu'à 80% des populations de ces animaux qui peuvent disparaître en cette saison.

Comme on l'a vu ci-dessus, le problème essentiel de ces oiseaux est de trouver de quoi se nourrir en hiver. Vous pouvez les aider dans cette recherche de deux façons. Pour ceux qui seraient disposés à consacrer quelques moyens financiers à cette démarche, il existe dans la plupart des rayons « nourriture animale » des grandes surfaces des produits prêts à l'emploi (boules de graisse avec graines, mélanges de graines, etc...) parfaitement adaptés à cet usage. Il vous suffira de choisir les produits convenant aux espèces que vous voulez aider, mélanges de graines d'origines diverses pour

les petits passereaux (pinsons, rouge gorges...), graines de tournesol pour les plus grands (attention de ne pas prendre les graines de tournesol noires qui ne vous seront d'aucune utilité car de très mauvaise qualité, mais bien celle grises rayées de blanc), les boules de graisses étant quant à elles adaptées à tous les oiseaux. Une autre méthode bien plus amusante, qui aura en plus le mérite de vous rendre service, est de confectionner vous-même vos propres boules de graisse, pour cela, il vous suffit tout simplement de recycler une partie des restes de vos repas, en effet, nos amis oiseaux étant carnivores, vous pouvez utiliser tous les restes de viandes, charcuterie, graisses animales diverses, légumes, céréales, fromages, œufs, .... Réunissez le tout, mixez-le mais pas trop fin avec un peu d'huile, mélangez la pâte obtenue à de la semoule cuite la plus bas de gamme que vous trouverez (polenta ou couscous premiers prix...) et utilisez le mélange obtenu pour former des boules de différentes tailles que vous pourrez laisser reposer quelques heures au frigo pour leur donner consistance avant de les « servir ».

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, « améliorer l'ordinaire » en ajoutant divers types de graine au mélange avant mixage. Une autre aide intéressante pour les oiseaux est de mettre à leur disposition un peu de beurre ou de margarine qui leur apportera un complément énergétique.

Attention, il est très important de ne pas ajouter de sel, sucre, épices ou d'aliments contenant à vos mélanges (proscrire par exemple les cacahuètes et autres graines salées, etc...) car la physiologie des oiseaux ne leur permet tout simplement pas d'assimiler ce type d'aliments.

Une autre erreur courante mais pourtant à éviter est de donner des morceaux de pain aux oiseaux, en effet, ceux-ci n'ayant pas d'estomac semblable à celui d'un être humain, d'un chien, ou autre mammifère, le pain peut rester bloqué dans leur jabot, se mettre à gonfler sous l'effet de l'humidité, provoquant ainsi la mort par étouffement de l'animal.

Afin que les oiseaux puissent tirer le meilleur profit des efforts que vous leur consentez, la nourriture qui leur est destinée doit être disposée en respectant au mieux de vos possibilités, certaines règles élémentaires. En premier lieu, la mettre à l'abri de l'humidité de façon à ce qu'elle se dégrade le plus lentement possible, pour cela vous pouvez trouver dans le commerce, pour quelques euros, des petites mangeoires toutes faites qui vous rendront les plus grands services, toutefois,



rien ne vous empêche de réaliser vous-même vos propres mangeoires en vous inspirant des modèles existants, ou encore d'utiliser tout simplement des petites assiettes à dessert ou des sous tasses comme support pour la nourriture, que vous placerez de préférence à un endroit à l'abri de la pluie. Il convient aussi, dans la mesure du possible, de mettre cette nourriture dans des lieux qui soient à l'abri de prédateurs éventuels et donc d'éviter les bords de fenêtres, terrasses, escaliers et autres lieux facilement accessibles, par exemple, aux chats du quartier... Enfin, nos petits amis étant par nature assez peureux, ce qui est pour eux une question de survie, disposer de préférence les mangeoires dans un endroit calme comme la fenêtre d'une pièce peu utilisée de la maison par exemple, ou dans le jardin près d'un endroit arboré ou les oiseaux pourront aller se réfugier facilement en cas d'alerte.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, un des gros problèmes se posant aux oiseaux en plein hiver est celui de l'eau, en effet, ceux-ci ne pouvant boire directement dans les cours d'eau qui peuvent s'avérer des pièges fatals pour eux, et les eaux non courantes gelant dès que les températures deviennent négatives, les oiseaux ont le plus grand mal à se ravitailler en eau et un grand nombre d'entre eux meurent de soif. Vous leur rendrez donc le plus grand service en mettant à leur disposition une ressource en eau (prendre garde à ce que l'oiseau ne risque pas de se noyer dedans en voulant boire). La renouveler le plus souvent possible - une astuce consiste à rajouter quelques gouttes d'huile à cette eau afin d'en retarder le gel.

La période de nourrissage doit cesser au plus tard dès le retour du printemps, ceci afin de pas rendre les oiseaux « dépendants » de la nourriture que vous leur fournissez et de les forcer à retourner tirer profit des ressources offertes par la nature dès que celle-ci le leur permet.

*Marc Alessi  
Ligue de Protection des Oiseaux  
Refuge des Sausses*



## Eclairage public : réduire la facture

Nous avons au Mas 143 points lumineux pour 136 habitants. C'est Versailles ! La dépense énergétique pour cet éclairage public s'élève à 4.000 euros par an (soit 29,41 euros par habitant). Dès notre élection en mars 2008 nous avons souhaité faire des économies d'énergie et diminuer notre facture. Nous avons demandé deux devis pour : éteindre les spots de l'église à partir d'une certaine heure et réguler l'intensité lumineuse de nos éclairages au cours de la nuit. Pour l'église, le devis estimatif est de 6.000 euros par le SDEG (qui possède le monopole sur l'éclairage public) alors que notre électricien habituel propose la même opération pour 1.197 euros. Pour les lampadaires, le devis est de 11.000 euros ce qui revient à amortir l'intervention sur dix ans sur la base des économies réalisées. Tous nos bâtiments publics sont chauffés à l'électricité. Nous étudions actuellement une solution globale pour diminuer notre consommation (notamment la généralisation du double vitrage sur tous les bâtiments publics) mais il y a tellement d'autres investissements à réaliser dans l'urgence sur la commune que nous n'avons pas encore pris de décisions dans ce domaine.



Le parc d'éclairage public représente aujourd'hui près de 9 millions de lampes qui, en moyenne, fonctionnent 3.500 heures par an, soit une dépense moyenne d'environ 7 euros par habitant et par an. Le nombre de points lumineux par habitant a progressé de plus de 30% en 10 ans. Afin de se rapprocher des objectifs fixés par le protocole de Kyoto, l'Union européenne a adopté une directive qui met fin aux ampoules à incandescence jugées trop énergivores. Les lampes à basse consommation (LED) devraient faire leur apparition dans les villes (pas d'émission d'ultra-violet, quasiment pas de chaleur, durée de vie jusqu'à 100.000 heures, taille réduite, beaucoup de coloris, consommation électrique très faible).

## Cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal



Malgré le mauvais temps, plus de 60 personnes ont participé à la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal suivie d'une dégustation de la galette des rois. Dans une première partie, le Maire a énuméré l'ensemble des réalisations 2009 puis a présenté les pistes de travail 2010 avec les priorités de la commune en indiquant que celle-ci poursuivrait ses engagements avec un taux d'imposition constant, sans aucune augmentation des taxes; Il a poursuivi son discours en expliquant pourquoi il n'était pas favorable à la réforme des collectivités territoriales qui semble se dessiner et a expliqué également pourquoi le projet



de PNR n'était pas non plus ce qu'il attendait en lisant le projet de Charte. Il a enfin demandé à la population de se mobiliser pour le recensement, a exprimé ses vœux pour que le projet de centre culturel se concrétise et a évoqué plusieurs projets intercommunaux.

## Révision des listes électorales

La commission administrative de révision des listes électorales composées du maire, de Lisette Alpozzo (représentant le président du Tribunal de Grande instance) et de M.Hartuis (représentant le préfet) s'est réunie le 31 décembre pour valider les demandes d'inscription. Les nouveaux inscrits retenus sont : Jean-Noël Chaudron, Nicolas Dejardin, Jean-Michel Devillez, Yann et Karine Gromy, Dorothée Loyer, Hervé et Karine Tartar, Olivier Voisin. Radiation de : Annick Beteille. Le Mas compte dorénavant 156 électeurs.

## Qualité de l'eau potable

Vous souhaitez connaître la qualité de l'eau distribuée par la commune ? Vous pouvez consulter les analyses effectuées par la DDASS en mairie (affichage) ou directement sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## Recensement de la population



Dans quelques jours débute le grand recensement des Massois. Merci de faire un bon accueil à Lisette Alpozzo, coordinatrice communale et Jean-Noël Chaudron, agent recenseur.

## L'agenda...

31/12 : Réunion de la Commission électorale  
09/01 : Réunion des élus sur le budget 2010, cérémonie des vœux et galette des rois.